



Le 18 février 2013

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 12 février 2013

Le mardi 12 février 2013, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 5 février 2013 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL

Monsieur Daniel GIDROL

Madame Jeanine GESSEN

Monsieur Jean-Pierre MONCHER représentant Madame Monique SURREL-SATRE

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER

Monsieur Rémy GUICHERD

Madame Christiane MOURIER

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Robert VALOUR

Monsieur Yves CHAVENT

Monsieur Yvan CHALAMET

Monsieur Dominique MARTIN

Monsieur Bruno CORNU

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET (2 voix)

Monsieur André SAGNOL

Monsieur Bernard NOTTELET

Madame Valérie GIRAUD

Madame Juliette DURIEU

Mairie de Saint-Pal de Mons :
Monsieur Patrick RIFFARD
Monsieur Francisque TEYSSIER
Monsieur Jean-Pierre FAYARD

Mairie des Villettes :
Monsieur Louis SIMONNET
Monsieur Marc PREBET
Madame Karen JAY
Madame Cécile PICARD

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy GRANGER, Madame Jacqueline ASTIER-SABOT, Madame Monique SURREL-SATRE

ETAIT ABSENTE :

Mme Annette LOMBARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Olivier PANGAUD, agent de développement économique
Madame Pascale GINGENE, responsable Finances/Marchés Publics
Madame Sandrine BERNAUD, rédacteur

En préambule à la séance, Louis SIMONNET informe l'assemblée de la démission de Guy GRANGER de son poste de délégué communautaire titulaire.

Il soumet ensuite, à l'approbation du conseil communautaire le compte rendu de la séance du 27 novembre 2012. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance sont examinées par l'assemblée

1 - Zone de Chavanon II à Monistrol sur Loire : Présentation du projet – Reconnaissance de l'intérêt communautaire – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour déposer le permis d'aménager et pour signer la promesse de vente avec SCI 7 M, propriétaire de l'emprise foncière.

A l'unanimité, les élus communautaires arrêtent les décisions suivantes :

- Reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'extension du secteur de Chavanon II ;
- Intégration de cette décision dans les statuts communautaires,
- Autorisation donnée à Monsieur le Président pour déposer un permis d'aménager sur la ZA Chavanon extension,
- Autorisation donnée à Monsieur le Président pour solliciter l'aide financière du Conseil Général de Haute-Loire et du conseil Régional.

Jean PRORIOL rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs mois, la Société Moulin dont le siège est aux Villettes et dont une partie de l'activité se situe sur le secteur de Chavanon avait fait connaître son projet de restructuration et d'extension de son site actuel accueillant des activités de valorisation du bois et des déchets verts. Ce projet d'extension consiste en la fabrication de plaquettes destinées aux chaufferies bois en partenariat avec la Société Moulin de Dunières et nécessite l'utilisation de surfaces foncières complémentaires (3 hectares environ)

Il rappelle également que la communauté de communes « Les Marches du Velay » est à la recherche d'opportunités foncières en vue de répondre aux demandes d'entreprises à caractère artisanal notamment.

Jean PRORIOL indique qu'une procédure de révision du PLU est en cours actuellement sur la commune de Monistrol sur Loire.

Yves CHAVENT précise que l'enquête publique se termine et que le dossier sera présenté en conseil municipal au mois de mars prochain.

Dans ce contexte particulier, afin de satisfaire la demande et les contraintes d'un projet industriel et les exigences relatives aux questions d'aménagement et de respect des équilibres naturels et du voisinage portées par les collectivités publiques, une longue concertation a permis de dégager un montage juridique et financier et un calendrier permettant le respect des procédures environnementales.

Il est donc proposé ce qui suit :

- Concernant le montage de l'opération.

La SCI 7 M, qui est la société propriétaire de la majeure partie du tènement foncier, procède à l'acquisition des terrains dont elle ne possède pas la propriété à ce jour.

La Société Moulin aménage l'ensemble des terrains concernés. Son projet industriel occupe environ 33 000 m² sur les 64 250 m² aménagés.

La communauté de communes « Les Marches du Velay » dépose un permis d'aménager dans le but d'obtenir le détachement de la partie foncière non utilisée par l'entreprise Moulin. Cette emprise foncière d'environ 3 ha ferait l'objet d'une promesse de vente de la SCI 7 M à la communauté de communes. Cette promesse de vente unilatérale, d'une validité de 3 ans permettra par le biais d'une faculté de substitution, une vente directe par la Société mais avec l'accord expresse de la communauté de communes.

Le prix de cession envisagé des terrains aménagés s'élève à 35 € H.T. le m², était précisé qu'il n'y a pas de subvention pour cette zone contrairement à d'autres zones aménagées dernièrement.

Jean PRORIOL précise que l'opération sera réalisée pour tous les acteurs à prix coûtant quelle que soit la parcelle cédée.

De plus, comme l'indique Louis SIMONNET, le dispositif juridique complexe, établi en relation avec Maître Simmonet, rend impossible la pratique de prix différents suivant les parcelles.

- Concernant le projet Moulin

L'entreprise Moulin dépose un permis de construire à la mairie de Monistrol sur Loire en respectant strictement les dispositions du PLU de Monistrol sur Loire ainsi que l'ensemble des procédures administratives inhérentes à ce projet (autorisation d'établissement classé, procédure de défrichement : voir plan d'ensemble d'exploitation).

A la question de Daniel GIDROL, Olivier PANGAUD indique qu'il est prévu la création d'un bassin d'incendie, créé par l'aménageur. La zone est de plus équipée d'une colonne sèche de l'autre côté de la voirie, d'où une protection accrue en cas d'incendie

Yves CHAVENT souhaite que le conseil communautaire donne son accord pour autoriser la cession des terrains directement par les établissements Moulin. Ce point sera prévu dans la promesse unilatérale de vente.

Dominique FREYSSENET se félicite que les élus monistroliens aient tenu compte de toutes les remarques formulées lors des nombreuses réunions de bureau sur ce dossier. L'ensemble des aménagements répondent aux craintes des riverains. Il met en avant la grande vigilance de la commune et la communauté de communes pour tout le domaine environnemental.

Il est précisé que cette reconnaissance d'intérêt communautaire va engendrer une modification des statuts qui devra être approuvée par l'ensemble des conseils municipaux.

Dominique MARTIN demande si la communauté de communes va réellement avoir la décision finale de la vente des terrains. La promesse unilatérale de vente va fixer ce point et va protéger la communauté de communes de la garantie d'être maître des terrains au prix fixé. L'avis de la communauté de communes sera demandé avant toute vente.

Concernant le prix, Olivier PANGAUD indique que le Cabinet Chanut a fait un estimatif précis des travaux, comme pour tout marché de travaux. Le prix, estimé à 36 €, a été maintenu à 35 € du fait que l'entreprise Moulin engage son personnel et ses matériaux dans ce projet.

Robert VALOUR souligne l'intérêt économique et écologique du projet. Il souligne également la qualité environnementale de l'aménagement dans sa globalité.

Patrick RIFFARD souligne le portage financier de l'opération et la pertinence d'établir une promesse unilatérale de vente. Face à son interrogation, il est précisé que les élus communautaires pourront assister aux réunions de chantiers. Selon lui, il devient important maintenant de soutenir des projets sur d'autres communes que Monistrol sur Loire.

2 – Extension de la zone de la Borie – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour effectuer une demande de subvention

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le plan de financement de l'extension de la ZA la Borie, tel que définit ci-dessous et autorisent Monsieur le Président à déposer toutes demandes de subventions concernant ce projet.

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition			
29 575m ² x 5 € =	147 875,00 €		
		subvention CG 43 pour acquisition	21 250,00 €
		subvention CG 43 pour travaux	6 947,00 €
TRAVAUX			
Terrassement	7 350,00 €	estimation de la vente aux entreprises	186 811,00 €

Colonne sèche	33 385,00 €		
Voirie	20 295,00 €		
Honoraires	6 103,00 €		
TOTAL H.T.	215 008,00 €	TOTAL H.T.	215 008,00 €

Il est rappelé que l'intérêt communautaire de l'extension de la ZA LA Borie de 3 ha, a été reconnu par délibération en septembre 2010, suite aux demandes des entreprises Gounon et Socobat qui envisagent un projet d'extension de leurs activités.

Cette emprise fait l'objet d'une demande de DUP approuvée en avril 2011 en conseil communautaire et accordée en août 2012.

Les travaux décrits dans le plan de financement, correspondent à une liaison de voirie de ce tènement foncier à la voirie existante sur l'extension de La Borie-Chavanon (côté Barbier) et la prolongation de la colonne de défense incendie en place sur le même secteur.

Les terrains seront vendus en l'état aux entreprises concernées (Gounon et Socobat). Le principe de vente au prix coûtant déduction faite des aides reçues est recherché dans cette opération et devrait être de l'ordre de 7.5€/m².

Olivier PANGAUD précise qu'il s'agit ici de terrain non plateformés, les entreprises concernées feront réaliser les terrassements.

Il est toutefois souligné que la subvention accordée par le Conseil Général dépend de l'activité de l'entreprise et l'entreprise Gounon n'est pas éligible ce qui justifiera sûrement une différence sur le prix de vente.

3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Les élus communautaires prennent acte de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2013 qui sera une année budgétaire marquant l'étape finale de l'exécution du plan de mandat adopté en 2008.

En effet, le CR2D avec la Région prend fin en 2014 en sachant qu'il n'est plus possible d'engager de nouvelles actions. Le contrat de 3^{ème} génération sera négocié au 2^{ème} trimestre 2014 pour un démarrage en 2015. Le CG2D prend fin quant à lui en 2014 et le Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF prendra fin en 2016. Dans ce cadre-là, Dominique FREYSSENET souligne le désengagement de l'Etat, notamment pour le fonctionnement des crèches (qui vont engendrer un déficit de 130 000 €). Il évoque la possibilité de toutes les transformer en micro crèche, à terme, plus faciles à gérer et plus rentables.

La décision concernant la mise en place par les communes de l'aménagement scolaire n'est pas prise à ce jour. Les élus s'accordent à dire qu'il faut se laisser un peu de temps pour cela. Cette réforme impactera la communauté dans plusieurs domaines. De manière certaine, l'accueil péri-scolaire. En fonction du contenu du projet, l'accueil extra-scolaire, le fonctionnement de l'EIMD, l'apprentissage de la natation.

Dominique FREYSSENET évoque la nécessité de l'embauche de 40 personnes par notre collectivité en matière d'accueil d'enfants auquel se rajouteront les questions d'organisation des transports

Les grandes orientations, compétence par compétence pour cette année sont les suivantes :

Economie et tourisme :

- Intérêt communautaire sur Chavanon 2 à Monistrol sur Loire
- Lancement des acquisitions foncières sur la zone de Montusclat à la Chapelle d'Aurec,
- Commercialisation des terrains notamment à Beauzac
- Poursuite du soutien à la JCEP (convention triennale à renouveler)
- Poursuite de la commercialisation des zones existantes
- Soutien à l'action de l'OTI et ses projets de développement touristique
- Suivi des bâtiments locatifs communautaires (Préciturn à Monistrol sur Loire, AEP à Saint-Pal de Mons et CAB aux Villettes). Ces trois entreprises assurent plus de 200 emplois industriels.

Développement Durable :

- Mise en place au mois de juin 2013 de l'opération « Le tri en Marches », visant à faciliter le tri sélectif auprès des habitants,
- Poursuite de la réflexion sur le transport à la demande (dans le prolongement de l'étude actuellement en cours au Syndicat Mixte) ;
- Adhésion au SICALA

Enfance-Jeunesse, Musique et Danses

- Mettre en place des actions résultant de la réforme des rythmes scolaires (centre de loisirs et éventuellement école de musique),
- Poursuite des actions de prévention en partenariat avec l'ACIJA,
- Inscription d'une somme prévisionnelle concernant la construction d'un centre de loisirs à Sainte-Sigolène

Equipement d'intérêt communautaire : L'Ozen

- Finaliser les conventions avec la communauté de communes Rochebaron à Chalencon et la commune de Monistrol sur Loire,
- Mettre en place le comité de pilotage avec le délégataire,
- Assurer la garantie de bonne fin de travaux,

Autres projets :

Accueil des gens du voyage

- Désignation du terrain d'accueil à Monistrol sur Loire,

Logement :

- Poursuite de l'opération « Habiter Mieux »

Mise en place la commission d'accessibilité et établissement d'un diagnostic

Communication

- Changement du site Internet

Moyens généraux

- Mise en place de la GED (Gestion Electronique Documentaire)

La communauté de communes ne dispose pas à ce jour d'informations officielles sur les recettes fiscales 2013 ainsi que sur les diverses dotations d'Etat. Le produit fiscal à taux constant devrait évoluer dans des proportions faibles (+2%), les dotations, fonds de

péréquation et compensation resteront en principe à leur niveau de 2012 avec l'incertitude de la reconduction du montant du FNGIR et de la DCRTP modifié en fin d'année 2012. Quant aux taux de la TEOM devrait ne pas évoluer malgré une augmentation, à ce jour non connue, des charges résultant de la mise en œuvre de la collecte sélectif et du nouveau marché concernant le traitement

Néanmoins, il est important de souligner qu'il n'y a pas lieu de recourir à une augmentation fiscale pour 2013.

4 - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour ordonnancer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013.

A l'unanimité, les élus communautaires autorisent Monsieur le Président à ordonnancer les dépenses d'investissement du budget communautaire 2013, dans la limite du quart des dépenses prévues au budget primitif 2012, comme le prévoit la réglementation.

5 - Convention avec la Société Hestia concernant la prise en charge par la communauté de communes des factures d'alimentation en eau et énergie engagées préalablement à l'ouverture du site - Approbation

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le protocole à conclure avec la Société Hestia, autorisant le versement, par la communauté de communes à la mairie de Monistrol sur Loire, d'une facture d'eau de 6 362.01 euros et à la Société MT2F, société sous-traitante d'Hestia, le remboursement des factures EDF-GDF d'un montant de 15 729.82 euros.

Une mission de préfiguration incluse dans le contrat d'affermage signé en avril 2012 avec la société Equalia, prévoyait un certain nombre de tâches à effectuer par l'exploitant, préalablement à l'ouverture du site. Celles-ci n'incluaient pas la fourniture de l'eau nécessaire au remplissage de l'ensemble des bassins ni les fournitures de gaz nécessaires au chauffage de l'ensemble de l'équipement afin de réaliser sa bonne mise en route.

Ces postes n'ayant pas fait l'objet de prévisions dans la description des prestations à prendre en compte au titre du chantier, il revient donc à notre collectivité de prendre en charge ces dépenses et de les régler directement aux fournisseurs concernés.

6 - Modification des statuts de la communauté de communes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes portant sur les deux points suivants :

- ajout à la liste des zones d'intérêt communautaire de la zone d'activité économique secteur Chavanon II extension,
- ajout à la compétence transport: « *transport des classes scolaires de l'enseignement du 1^{er} degré au centre aquatique L'Ozen, pour l'apprentissage de la natation* ».

Ces modifications devront faire l'objet d'une délibération de chacune des communes membres de la communauté de communes avant la modification des statuts intervenant par arrêté préfectoral.

Concernant le transport des classes de l'enseignement du 1^{er} degré à L'ozen, il est précisé que le marché qui avait été estimé à 80 000 € devrait finalement s'élever à 36 000 €

7 - Fixation de la contribution employeur pour la Garantie Maintien de salaire des agents de la communauté de communes "Les Marches du Velay"

Les élus communautaires, unanimement, approuvent une contribution employeur à hauteur de 15 € par mois, par agent, à compter du 1^{er} mars prochain dans le cadre de la garantie maintien de salaire.

Louis SIMONNET rappelle que, par délibération en date du 27 novembre dernier le Conseil Communautaire avait choisi d'opter pour la solution de la labellisation concernant la couverture maintien de salaire des agents de la communauté de communes « Les Marches du Velay ».

Jusqu'à ce jour, la contribution de l'employeur était calculée en fonction d'un pourcentage du salaire et était fixée à 25 % de la cotisation payée par l'agent.

Le maintien de ce mode de contribution n'étant plus possible, il a été décidé de fixer une contribution de l'employeur par argent sur la base du montant mensuel de 15 € avant application des prélèvements (CSG + RDS). Il est précisé que ce montant sera proratisé pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

Le montant de cette participation est équivalent à celui décidé par les communes de Monistrol sur Loire et Sainte Sigolène.

François BERGER indique que la participation de la commune de la Chapelle d'Aurec, comme celle de plusieurs autres syndicats s'élève à 10 €. Il regrette un manque d'harmonisation.

Jean PRORIOL se dit aussi favorable à une harmonisation indiquant toutefois qu'il reste difficile de baisser les aides sociales proposées aux agents. Une harmonisation vers le haut reste possible, éventuellement par pallier pour les collectivités proposant une participation moindre.

8 - Convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

Les élus communautaires approuvent la signature d'une convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion pour la mise à dispositions d'un ACFI et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

Louis SIMONNET indique qu'un Décret de 1985 impose à l'autorité territoriale de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour ce faire, elle doit notamment mettre en place une démarche de prévention, dans laquelle s'inscrit notamment la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, et a obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) chargé d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer des mesures d'améliorations à l'employeur.

Il précise que le Centre de Gestion propose l'adhésion à son service prévention, permettant de bénéficier des prestations suivantes :

- ♦ Réalisation de la fonction d'inspection par la mise à disposition d'un ACFI,

♦ Mission d'assistance, conseil et animation en sécurité et santé au travail par l'intervention d'un conseiller en prévention,

Il est précisé que l'adhésion à ce service est consentie moyennant une cotisation annuelle déterminée en fonction de l'effectif de la collectivité, soit 1 050 € pour notre collectivité.

Dominique FREYSSENET indique que la commune de Sainte-Sigolène n'a pas signé cette convention mais a formé un de ses agents aux fonctions d'ACFI.

9 - Renouvellement de la convention avec le service « Assistance Progiciels » du Centre de Gestion

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le renouvellement de la convention avec le service « assistance progiciels » Centre de Gestion

Cette convention nous permet de bénéficier d'une aide de proximité à l'utilisation et à l'exploitation des logiciels métiers Berger Levrault, ainsi que de tarifs préférentiels avec les éditeurs. L'assistance annuelle s'élève à 981 € pour notre collectivité et nous permet également de bénéficier de prestations à la demande.

10 - Prestation de balayage – Lancement de la consultation

Monsieur le Président est autorisé, à l'unanimité, à lancer la procédure de consultation pour la prestation de balayage et à signer le marché correspondant

François BERGER précise qu'en avril 2010, un marché à bons de commande de prestations de services a été passé avec l'entreprise CONDAMIN concernant l'aspiration des avaloirs et le balayage mécanisé des rues du territoire communautaire. Ce marché d'une durée de 3 ans expirera au 31 mars 2013.

En 2013, le lancement d'une consultation ayant le même objet est nécessaire pour continuer les prestations. Les caractéristiques principales du marché à venir sont :

- Marché à bons de commande avec mini maxi :
Prestations d'aspiration des avaloirs du territoire communautaire
Mini 35 heures Maxi : 105 heures,
Prestations de balayage du territoire communautaire
Mini 350 heures Maxi 700 heures

Le délai de validité du marché sera de 12 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse.

François BERGER indique le bon fonctionnement de cette prestation et souligne sa rentabilité par rapport à l'éventuelle acquisition d'une balayeuse par la communauté de communes, comme cela avait été envisagé.

11 - Réalisation d'une micro-crèche à Monistrol sur Loire – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir avec l'OPAC de Haute-loire - Approbation

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent sur le projet de réalisation d'une micro crèche à Monistrol sur Loire sur le site de l'ancien camping municipal intégré dans un programme de construction de 10 logements, autorisent Monsieur le Président à

signer une convention de maîtrise d'ouvrage et de mandat avec l'OPAC de Haute-Loire pour la mise en œuvre de ce projet d'un coût global de 190 000 € H.T. étant précisé que l'OPAC percevra une rémunération de 3.5 % du montant des travaux, soit 6 650 € H.T., et à solliciter toutes les aides et subventions auprès des organismes concernés.

Dominique FREYSSENET rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 28 novembre 2011, le conseil communautaire avait accepté le principe de création d'une micro crèche communautaire dont la gestion a été confiée à l'association « Les 6 loupiots en Marche ».

Cet équipement a été installé dans une propriété de la mairie de Monistrol sur Loire, quartier des Roches dans l'ancien appartement de fonction de la Trésorerie Générale. Ces locaux, situés au premier étage du bâtiment, ont fait l'objet d'un accord de la commission d'accessibilité, sous dérogation, pour une durée de 3 ans.

Par courrier, en date du 24 janvier dernier, la commune de Monistrol sur Loire, a saisi la communauté de communes afin de proposer un nouvel espace capable d'accueillir, à titre pérenne, la micro crèche intercommunale.

Cet espace serait localisé dans l'ancien local du gardien du terrain de camping et intégré dans le programme de l'ensemble du tènement d'urbanisme dédié à l'écoquartier.

L'espace envisagé serait d'une surface de 143 m² et permettrait l'accueil de 25 enfants (10 berceaux) en rez de chaussée.

12 - Compte-rendu des contrats et conventions signés par Monsieur le Président en application de la délibération n° 08-05-04, du 5 mai 2008, l'autorisant à signer les marchés en procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T.

Le conseil communautaire a pris acte des décisions prises par Monsieur le Président, comme suit :

Objet	Co-contractant	Montant HT
<i>Marché assistance à la réorganisation des circuits de collecte et de collecte sélective de la CCMV</i>	<i>EXEO SOLUTIONS Technopole IZABEL 64210 BIDARD</i>	<i>18 300.00 €</i>
<i>Accompagnement pour la communication concernant le projet « Tri en Marches »</i>	<i>A PROPOS L ET M Lieu dit « Au Velours » Rue François Arago 39800 POLIGNY</i>	<i>16 820.00 €</i>
<i>Fourniture de sacs en plastique réutilisables pour le tri sélectif</i>	<i>A PROPOS L ET M Lieu dit « Au Velours » Rue François Arago 39800 POLIGNY</i>	<i>10140.00 €</i>
<i>Etude d'optimisation du carrefour RN88/RD44 à Monistrol sur Loire</i>	<i>TRANSMOBILITES 263 Avenue St Antoine 13015 MARSEILLE</i>	<i>29 086.72 €</i>

13 - Commission d'accessibilité – Modification de la composition

Les élus communautaires, à l'unanimité approuvent la modification de la composition de la commission accessibilité comme suit : désignation de Monsieur François

BERGER qui représentera la commune de la Chapelle d'Aurec conjointement avec Monsieur Philippe BERNARD et qui assurera la présidence de cette commission et désignation de Monsieur COLLETTI qui représentera l'ADAPEI à la place de Monsieur Daniel MASSON.

Il est rappelé que cette commission avait été mise en place par délibération en date du 1^{er} février 2010.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Monistrol-sur Loire,
Le 18 février 2013

Le Président,
Louis SIMONNET
Les Marches du Celav

